

HONORAIRES DE TRANSACTIONS Au 1 er JANVIER 2024

Les honoraires s'entendent toutes taxes comprises- TVA en vigueur 20%

(Charge acquéreur ou vendeur suivant convention stipulée au mandat)

VENTE d'immeuble à usage d'habitation ou professionnel					
Jusqu'à 100.000		euros		9	%
De	100.001	à	150.000	euros	8 %
De	150.001	à	200.000	euros	7,5 %
De	200.001	à	250.000	euros	7 %
De	250.001	à	300.000	euros	6,5 %
De	300.001	à	350.000	euros	6 %
Au-delà de 350.001 euros				5,5	%

VENTE de FONDS DE COMMERCE, CESSION DE DROIT AU BAIL, TERRE A CULTIVER, VERGER		
Prix de vente	HT	TTC
Jusqu'à 40.000 euros (forfait)	4 166 euros	5 000 euros
Plus de 40.001 euros	10 %	12%

Location à usage d'habitation	
À la charge du Bailleur	8 € 10 € 12 € / m2 en fonction de la zone (tendu ou non) Pour la visite, constitution du dossier, rédaction du bail +3 € /m2 pur l'état d'entrée – entremise offerte
À la charge du Locataire	8 € 10 € 12 € / m2 en fonction de la zone (tendu ou non) Pour la visite, constitution du dossier, rédaction du bail +3 € /m2 pur l'état d'entrée – entremise offerte

Ces honoraires ne doivent pas dépasser le plafond prévu par le Décret 2014-890 du 1 er Août 2014, auquel cas les honoraires seront écrêtés.

VENTE de Terrain à bâtir		
Prix de vente	HT	TTC
Jusqu'à 50.000 euros (forfait)	4 166 euros	5 000 euros
Plus de 50.001 euros	8.33 %	10 %

Avis de valeur	
La société Vilaé immobilier en sa qualité d'intermédiaire n'a pas vocation à titre principale d'effectuer des avis de valeur. Cependant pour le cas où elle serait requise, le tarif s'établit comme suit :	
Maison individuelle ou appartement	200 euros TTC (offerte dans le cas d'un mandat de vente)
Autres biens	Sous devis

Nonobstant le tarif ci-dessus, le MINIMUM DE REMUNERATION est de 5.000 € TTC

Autres tarifs	
Parking GARAGE ou parking sous-sol	Forfait 3.000 euros €

Aucune honoraire, aucun frais, de quelque nature que ce soit n'est dû avant la conclusion d'un contrat